



# COURSE DE COTE DE SY-FERRIERES 21 & 22 avril 2012



## REGLEMENT PARTICULIER

### I TIMING

le lundi 5 mars 2012 : Publication du règlement.

le lundi 12 mars 2012, 6h00 : Début des engagements et des paiements

le jeudi 19 avril, 18 h 00 : clôture des inscriptions à droits simples

le samedi 21 avril 2012, 16 h 00: attribution des numéros - 16 h 30: affichage de la liste des engagés  
de 16 h 30 à 18 h 30; réouverture des inscriptions  
de 17 h 00 à 19 h 00 : vérifications administratives **facultatives**  
de 17 h 05 à 19 h 05 : vérifications techniques **facultatives**

**Important!**

Le dimanche 22 avril 2012. – **⚡ Pas de bruit de moteur avant 7 h 00 S.V.P.** 🛑

07h30 : ouverture des vérifications administratives et du contrôle des licences pour les **engagements payés uniquement**

07h30 : ouverture des vérifications techniques.

08h00 : ouverture des vérifications administratives et du **contrôle des licences pour les engagements non payés.**

08h30 : **réouverture des inscriptions** (droits majorés)

09h00 : **séances d'essais obligatoires.**

10h00 : **fin des inscriptions.**

10h30 : **fermeture des vérifications techniques.**

10h30 : **fermeture des vérifications administratives et du contrôle des licences.**

12h40 : fin des séances d'essais.

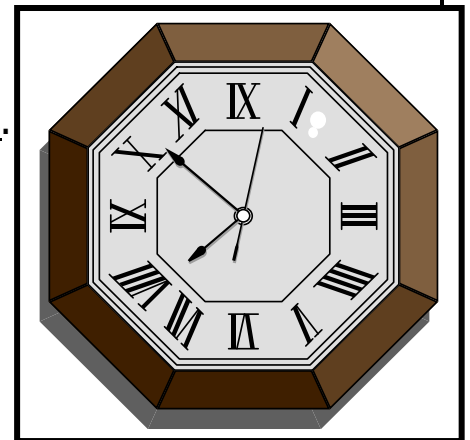
13h00 : affichage de la liste des voitures qualifiées (au départ)

13h30 : **début des montées officielles.**

18h00 : affichage des résultats officiels (au départ)

18h30 : officialisation des résultats (au départ)

19h00 : proclamation des résultats au chapiteau du Syndicat d'Initiative situé sur le Baty.



### II COMITE D'ORGANISATION

**A.S.B.L. Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT (Abolens)**  
**Moniteur belge : 2862/75 – N° d'entreprise 0415025188**

Président :	JAMOUL Eric
Vice-présidents :	DORMAL Jean-Claude et DELCOURT Jacques
Trésorier :	JAMOUL Dany
Secrétaire :	JADOT Joseph

### III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : **DORMAL Jean-Claude** Lic. : 415
- Directeur de course adjoint : JAMOUL Eric Lic. : 629
- Directeur de course adjoint : DIET Emile Lic. : 628
- Directeur de course adjoint : JADOT Joseph Lic. : 410
- Secrétaire du meeting : **BOLLY Laurette** Lic. : 632
- Directeur de la sécurité : **DELCOURT Jacques** Lic. : 627
- Directeur de la sécurité adjoint : JAMOUL Olivier Lic. : 631
- Directeur de la sécurité adjoint : SEVRIN Lambert Lic. : 419
- Directeur de la sécurité adjoint : CRAVILLON Laurent Lic. : 634
- Relations avec les concurrents : **JAMOUL Dany** Lic. : 630
- Relations avec les concurrents : **JADOT Thomas** Lic. : 626
- Responsable du parc des coureurs : GUISSSET Michel
- Bureau des calculs : REMACLE F., FUMAL M.
- Chronométrage : P. LAGRAVE, D. LAMBERT, STASSART N., CLEMENS M..
- Speaker : VIGNISSE Alain
- Médecin et service de secours : **Croix-Rouge de Belgique** sous la direction du **docteur E. ROOSEN** (médecin urgentiste).

### IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF Président du collège : OLIJNYK Georges Lic. : 477  
Membre : GEILENKIRCHEN Noël Lic. : 443
- Commissaires techniques ASAF Président du collège : SAINT REMY Guy Lic. : 406  
Membres : SCHULJENKO Nicole Lic. : 409 ROELS Nestor Lic. : 456  
Secrétaire : SAINT-REMY Chantal Lic. : 457
- Observateur A.S.A.F. : GOSSET Gérard Lic. : 932
- Inspecteur- Sécurité A.S.A.F. : DOEMER André Lic. : 713

### V PERMANENCES

- *Jusqu'au 20 avril et après l'épreuve*

- **JAMOUL Dany** 20a, rue de Lens St Servais 4280 HANNUT (tél. :019/58.87.07)
- **JAMOUL Olivier** 20a, rue de Lens St Servais 4280 HANNUT (tél. :0496/98.69.56)
- **DORMAL Jean-Claude**, 6, rue de l'Eglise 4260 FALLAIS (tél & fax: 019/69.83.71 1e soir)
- **JADOT Joseph**, 135, rue Neuve, 4860 – PEPINSTER  
(tél+fax: 087/703.721, G.S.M. 0476/302.108) Email : [jadotjoseph@gmail.com](mailto:jadotjoseph@gmail.com)

- *Le 21 & le 22 avril* JADOT Joseph, G.S.M. 0476/302.108,

- **Site du Motor Club Hannutois** : [www.motorclubhannutois.be](http://www.motorclubhannutois.be)

### VI PARTICULARITES

#### Article 1 : Définition

Les 21 & 22 avril, l'épreuve dénommée Course de côte de SY (Ferrières), comptant pour le championnat de la Communauté Française (A.S.A.F.), le championnat provincial liégeois, brabançon, luxembourgeois, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2012, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

*Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Particulier Course de Côte/Sprint A.S.A.F. (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F. 2012 pages 163 à 175) de l'A.S.A.F dont tous les articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.*

## **Article 2 : Parcours**

- 2.1. Route de Sy à Vieuxville (Ferrières)
- 2.2. Longueur de la côte : **2200 mètres**.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : **5 mètres**.
- 2.4. Départ : **100 mètres avant le pont du chemin de fer à Sy** (Alt. : 90 mètres)
- 2.5. Arrivée : **au sommet de la côte** (Alt. : 219 mètres)
- 2.6. Homologation : **21/01/2012**

## **Article 3 : Sécurité**

- 3.1 Nombre de postes de commissaires de route : **15**
- 3.2. **Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir franchir la chicane et s'arrêter dès que les circonstances le justifient.**
- 3.3. Il rangera son véhicule à la place qui lui sera indiquée dans le parc d'attente et attendra les injonctions du responsable avant de rejoindre **en colonne encadrée le parc des coureurs**.  
**En aucun cas, un pilote ne pourra rejoindre le parc des coureurs sans encadrement et sans injonction.**

## **Article 4 : Véhicules**

- 4.1. Voitures admises :
  - Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400cc  
Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc  
Classe 3 : au-delà de 1600 jusqu'à 2000cc  
Classe 4 : + de 2000cc
  - Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc  
Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc  
Classe 7 : au-delà de 1600 jusqu'à 2000cc  
Classe 8 : + de 2000 cc
  - Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc  
Classe 10 : au-delà de 1150 jusqu'à 1400cc  
Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc  
Classe 12 : au-delà de 1600 jusqu'à 2000cc  
Classe 13 : + de 2000cc
  - Division 4 : Classe 14 : KART-CROSS (jusqu'à 650 cc)  
Classe 15 : de 0 à 1600cc  
Classe 16 : au-delà de 1600 jusqu'à 2000cc  
Classe 17 : + de 2000cc
- 4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

## **Article 5 : Engagement**

- 5.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, DEVRA parvenir, **au plus tôt le 12 mars** et **au plus tard le 19 avril 2012 avant 18 h 00** à **BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER**. *N.B. : aucun envoi recommandé ne sera ni accepté, ni retiré.*

**Il sera également possible de s'inscrire sans supplément le samedi 21 avril de 16h30 à 18h30.**

Un droit supplémentaire de 15 € sera perçu pour les pilotes qui s'inscriront le dimanche 22 avril de 8 h 30 à 10 h 00. Plus aucune inscription ne sera prise après 10 h 00. Attention à la fermeture de la route dès 8 h 30. **Cette règle sera de stricte application**

- 5.2. **Les frais d'inscriptions** s'élèvent à **90 euros, assurance comprise**.

**Afin de faciliter l'organisation et de garantir la sécurité, le montant du droit d'engagement peut être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : n° BE47 1450 5516 6080 du Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT pour le 19 avril.**  
**Attention aux délais bancaires ! Prière d'indiquer en communication le nom et le prénom du pilote ainsi que la division et la classe.**

***Les pilotes qui collaboreront ainsi recevront 2 entrées gratuites supplémentaires, donc 4 en tout.***

Seul le listing bancaire en date du **19 avril** entrera en considération pour les paiements.

**RAPPEL :** le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**Passé ce délai, il sera encore possible de payer le montant des frais d'inscriptions en espèce et avec le numéraire exact jusqu'au 21 avril 2012 à 19h00 et avec un supplément de 15 € le 22 avril à partir de 8 h 30, (Voir Règlement Particulier Courses de Côte/sprint, Art. 5).**

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 21 avril à 16 h 00.

La liste des engagés sera affichée le samedi 21 avril 2012 à 16 h 30 à la Taverne-Restaurant « **La Petite Différence** » rue de Luins à Sy. (0476/302.108)

Chaque concurrent gardera le même numéro toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. Le nombre de voitures admises n'est pas limité.

### **Article 6 : Vérifications administratives**

6.1. Les vérifications administratives des concurrents, ainsi que le contrôle des licences, auront lieu à la Taverne-Restaurant « **La Petite Différence** », située rue de Luins à Sy, le 22 avril 2012, **de 7 h 30 à 10 h 30 et selon ce timing:**

**Engagements envoyés et payés: à partir de 7 h 30**

**Engagements envoyés et non payés: à partir de 8 h 00**

**Pilotes non inscrits (droits majorés)**

**Division 1 : de 8 h 30 à 10 h 30**

**Division 2 : de 8 h 40 à 10 h 30**

**Division 3 : de 8 h 50 à 10 h 30**

**Division 4 : de 9 h 00 à 10 h 30**

**En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.**

**ATTENTION : la route d'accès est fermée à la circulation à 8 h 30. Tenez-en compte !!!**

6.2. Documents à présenter : Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des vérifications techniques

6.3. **L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (A.S.A.F. ou V.A.S.)**

La licence annuelle ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu.

**L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place.**

- **Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront des licences d'1 jour mais uniquement des types "1J-B" (classes 1 – 2 – 5) et "1J-A4" (classes 1 à 10 et 14) et dans le respect des procédures reprises au Ch. I du R.S.G. ASAF, article 2.**
- De plus, l'épreuve n'étant pas OPEN, des **« Titres de participation »** (T.P.) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés RACB Sport. Pour le « titre de participation », se munir de la licence nationale 2012.

**6.4 Des vérifications administratives préliminaires des concurrents et un contrôle des licences aura lieu au même endroit le samedi 21 avril de 17 à 19 h 00 et dispenseront les pilotes du passage aux vérifications administratives du dimanche.**

### **Article 7 : Vérifications techniques**

7.1. Les Vérifications techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé rue de Luins à Sy.

Elles seront effectuées par les Commissaires techniques désignés à l'épreuve.

Ces Commissaires sont habilités pour proposer au Directeur de course et aux Commissaires sportifs le refus ou l'acceptation des voitures engagées.

Deux files seront organisées : une pour les **véhicules possédant le passeport technique** et une autre file pour les **véhicules qui en sont dépourvus**.

Les commissaires techniques conserveront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve. Une somme de 10 € pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retité) aux concurrents ayant omis de le récupérer. Cette somme de 10 € est à virer sur le compte 001-0915956-61 de l'ASAF.

7.2. **Toutes les voitures engagées devront se présenter aux vérifications techniques le 22 avril 2012 entre 7 h 30 et 10 h 30, selon le timing suivant :**

Division 1 : de 7 h 30 à 8 h 30

Division 2 : de 8 h 00 à 9 h 30

Division 3 : de 8 h 30 à 10 h 00

Division 4 : de 9 h 00 à 10 h 30

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 €.

**Les véhicules se présentant après 10h30 seront refusés, sauf cas de force majeure dûment accepté par le Directeur de course.**

**ATTENTION : la route d'accès est fermée à la circulation à 8 h 30. Tenez-en compte !!!**

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les vérifications techniques de celui-ci.

**7.4 Des vérifications techniques préliminaires des véhicules auront lieu au même endroit le samedi 21 avril de 17 h 05 à 19 h 05 et dispenseront les véhicules du passage aux vérifications techniques du dimanche.**

### **Article 8 : Chronométrage**

Il se fera au 100<sup>ème</sup> de seconde avec l'aide de cellules et sera doublé d'un contrôle manuel (2 chronos par poste)

8.1 – Chronométrage avec imprimante

8.2 – Liaison entre départ et arrivée par radio, doublée par G.S.M.

### **Article 9 : Essais**

9.1. **Une séance d'essais (2 montées obligatoires) aura lieu le 22 avril 2012, de 9h00 à 12h40.**

9.2. **L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.**

9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant **au départ de sa première montée d'essais après 11 h 30** ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

### **Article 10 : Course**

10.1. La course se déroulera en **DEUX montées officielles.**

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 2 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de **13h30**, le 22 avril 2012, et selon l'ordre de la liste officielle. Si une voiture ne se présentait pas selon l'ordre établi, le départ pourrait lui être refusé. Seul le Directeur de course pourra modifier l'ordre des départs s'il le juge opportun pour le bon déroulement de l'épreuve.

### **Article 11 : Divers**

11.1. Le pilote devra être seul à bord **à tout moment** sous peine de mise hors course

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes maximum. – **Attention au timing !!!**  
Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera au départ.

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à 13h00 au départ

11.5. L'organisateur ne propose pas de publicité.

11.6. Le parc des coureurs est situé rue de Luins à Sy.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7 Il est interdit de chauffer les pneus mécaniquement ou par contact ou environnement thermique (couvertures chauffantes - four).

11.8 Une bâche de sol est obligatoire dans le parc des concurrents (C.f. Art. 3.4 Règlement particulier des Courses de côtes & sprints)

### **Article 12 : Classements**

12.1. Classement GENERAL cumulé des divisions 1 – 2 – 3

12.2. Classement GENERAL de la division 4

12.3. Classement par DIVISIONS

12.4. Classement par CLASSES

12.5. Classement Inter-Ecuries des divisions 1 – 2 – 3

12.6. Classement Inter-Ecuries de la division 4

## **Article 13 : Coupes et trophées**

### **13.1. Coupes et Trophées**

- 3 premiers du GENERAL des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- 3 premiers du GENERAL de la division 4
- 3 premiers de chaque CLASSE
- INTER-ECURIE des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- INTER-ECURIE de la division 4
- 1<sup>ère</sup> DAME des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- 1<sup>ère</sup> DAME de la division 4

**13.2** Des souvenirs et les classements complets seront remis à tous les pilotes présents.

**13.3. La proclamation des résultats** aura lieu le 22 avril 2012 à 19 h 00, dans le **chapiteau du Syndicat d'Initiative situé sur le Baty** (lieu des vérifications techniques), rue de Luins à Sy.

Les **pilotes** classés qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur récompense.

## **Article 15 : Dispositions particulières**

15.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.

15.3. Tous les cas ou sujets non repris au règlement sont prévus par le Règlement Sportif général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer

15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.

15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées dans les Prescriptions sportives de l'A.S.A.F..

15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.

15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la C.S.A.P., de l'A.S.A.F. et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

**Règlement approuvé par la Commission "Course de Côte"**

- **de la C.S.A.P.Liège. (Y. PAQUET lic 403), en date du 23/02/2012**
- **de l'A.S.A.F. (H. NYSSSEN lic. 003), en date du 29/02/2012**

## **RAPPELS IMPORTANTS**

**Inscription préalable obligatoire, paiement vivement souhaité. Route fermée à 8 h 30.**  
**Les pilotes sont priés de s'acquitter du droit d'entrée. Ils pourront s'en faire rembourser à raison de deux entrées par concurrent jusque 10 h 30 à la table d'inscription.**

# Club organisateur : Motor Club Hannutois ASBL

Epreuve : Course de côte de SY (Ferrières) Date : 21 & 22 avril 2012

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 19/04/2012 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à

**BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER**

## CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<b>Engagement reçu</b>	<b>Paiement reçu</b>	<b>DIVISION</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE</b>
Le ...../...../2012	Le ...../...../2012 – Op : .....		
		<b>CLASSE</b>	

## PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Je, soussigné,

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... / « ..... » Prénom : ..... Homme/Femme  
 /

Né(e) le° : ..... Adresse° : ..... N° : ...../.....

Code postal° : ..... Localité° : .....

Si nous devons vous contacter : N°. GSM : 04...../..... E-mail : .....@.....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2012 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

## LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/> →	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Division 1</b>	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
<b>Division 2</b>	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
<b>Division 3</b>	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)					
<b>Division 4</b>	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

## VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée (*)	Division	Classe
.....	.....	.....CC	.....	.....
Passport technique ASAF N° .....		(*) avec coefficient turbo éventuel pris en compte		

**ECURIE :** .....

<b>Si Pilote seul</b>	PPP ▼ ▼ ▼ ▼ A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture ▼ ▼ ▼ ▼ PPP	
(x) → <input type="checkbox"/>	*Nom du 1° Pilote .....	*Nom du 2° Pilote .....

(x) Cocher dans la case merci . Voir article 11 du présent règlement.

Date : ...../...../2012.

Signature du pilote : précédée  
de la mention « Su et approuvé » )

 « ..... »

Numéro attribué à la voiture : .....

\* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

\* ATTENTION : Paiement préalable vivement conseillé. Inscription préalable obligatoire.

# Course de côte de SY

21 & 22 avril 2012

N°: .....

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « ..... »					Prénom : .....					Signature:		
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/> →	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisations d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements ( Combinaison )			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° de passeport ASAF			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Casque / Hans		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u>			
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:			
Ornement extérieur		Signature du			
Echappement		SECRETARIAT ADMINISTRATIF:			
Protections des tuyauteries					
Poids					

**\* A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.**



**Epreuve : COURSE DE COTE DE SY (Ferrières)**

**Date : 22 avril 2012**

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné,

licence n°

pilote de la voiture / Kart Cross engagé sous le n°

**m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours**

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, **ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence** (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Fait à Ferrières, le \_\_\_/04/2012

Signature précédée de la mention « ***Lu et approuvé*** » :

**A signer personnellement sur place !** -

Le pilote :

**En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.**



# Palmarès



## Organisations du Waremmé Motor Club

1973 : 92 participants		1974 : 100 participants		1975 : 140 participants		1976 : 122 participants	
1. VANIERSCHOOT	1.21.4	1. PAULUS	1.19.21	1. BEURLYS	1.17.22	1. TARRES	1.15.20
2. TARRES	1.21.7	2. SWYSEN	1.21.23	2. NERI	1.17.36	2. PAULUS	1.17.50
3. JACQUEMIN	1.22.3	3. TARRES	1.21.34	3. WELKENBACH	1.19.22	3. P.H.B.	1.22.40

## Organisations du Motor Club Hannutois

1982 : 68 participants		1983 : 60 participants		1984 : 93 participants		1985 : 85 participants	
1. SIMONET	1.20.69	1. BUCHEM	1.22.63	1. GOSSET G.	1.23.10	1. PREMONT E.	1.20.76
2. PREMONT	1.22.51	2. SIMONET	1.22.22	2. BODSON Y.	1.23.11	2. MEUNIER D.	1.22.76
3. CLOSE	1.22.04	3. PREMONT	1.22.49	3. KINET D.	1.23.31	3. LAMBERT J.P.	1.22.55

1986 : 83 participants		1987 : 91 participants ad. des temps		1988 : 104 participants		1989 : 76 participants	
1. VANSTEENLAND	1.22.50	1. BODSON Y.	2.57.44	1. KINET D.	1.23.77	1. ELOY C.	1.22.62
2. HABRAN	1.23.49	2. VERREYDT R.	2.58.65	2. VERREYDT R.	1.29.13	2. KINET D.	1.22.17
3. CASTRONOVO D.	1.28.04	3. BLAVIER J.	2.58.79	3. BLAVIER J.	1.29.36	3. DOZOT M.	1.23.87

1990 : 103 participants		1991 : 100 participants		1992 : 90 participants		1993 : 103 participants	
1. BODSON Y.	1.19.91	1. SCHMITS J.	1.19.50	1. FINET E.	1.15.76	1. SCHMITS J.	1.17.10
2. BAR G.	1.20.86	2. BODSON Y.	1.19.39	2. BRESSAN M.	1.17.22	2. HERMANN N.	1.19.35
3. ELOY C.	1.20.97	3. BRESSAN M.	1.20.58	3. SCHMITS J.	1.17.94	3. HERMAN B.	1.21.84

1994 : 112 participants		1995 : 122 participants		1996 : 117 participants		1997 : 95 participants - Records	
1. FINET E.	1.13.99	1. BRESSAN M.	1.11.35	1. BAIWIR S.	1.11.64	1. BRESSAN M.	1.10.20
2. HERMANN N.	1.17.14	2. HERMANN N.	1.14.29	2. HERMAN B.	1.13.73	2. DEWULF Ph.	1.12.90
3. DEWULF Ph.	1.19.22	3. HERMAN B.	1.15.70	3. DEWULF Ph.	1.14.49	3. HERMANN N.	1.15.28

1998 : 122 participants		1999 : 90 participants		2000 : 116 participants		2001 : 98 participants	
1. JOOS E.	1.12.09	1. MARCHAL J.	1.12.43	1. DEWULF Ph.	1.14.31	1. BIDONET F.	1.16.90
2. BIDONET F.	1.14.07	2. ELOY Ch.	1.15.77	2. ELOY Ch.	1.14.44	2. DEWULF Ph.	1.17.22
3. DEWULF Ph.	1.14.83	3. BODSON Y.	1.17.31	3. BRESSAN M.	1.15.23	3. GILLES F.	1.17.31

2002 : 108 participants		2003 : 97 participants	
1. MARCHAL Jacques	1.10.84	1. BIDONET Francis	1.13.90
2. BIDONET Francis	1.15.06	2. RANDOLET Damien	1.15.05
3. HERMAN Bernard	1.15.36	3. BONHOMME D.	1.16.52

**Record absolu en formule/protos:**  
Philippe COENART 1'09"11 en 2011  
**Record absolu en voitures:**  
Philippe DEWULF 1'12"90 en 1997

2004 : 113 participants		2005 : 85 participants		2006 : 102 participants		2007 : 100 participants	
Division 4		Division 4		Division 4		Division 4	
1. RANDOLET Damien	1.13.64	1. BONHOMME Dimitri	1.12.85	1. WATTEYNE Claude	1.14.40	1. DANIELS Frank	1.12.40
2. BONHOMME D.	1.13.72	2. RANDOLET Damien	1.14.80	2. MILONE Michel	1.16.83	2. SOURIS Frédéric	1.13.15
3. WATTEYNE Claude	1.15.73	3. WATTEYNE Claude	1.16.82	3. SOURIS Frédéric	1.17.36	3. MALHERBE P.	1.14.56
Divisions 1 - 2 - 3		Divisions 1 - 2 - 3		Divisions 1 - 2 - 3		Divisions 1 - 2 - 3	
1. GILLES Francis	1.17.43	1. HERMAN Bernard	1.17.92	1. GILLES Francis	1.16.59	1. GILLES Francis	1.13.83
2. MAYNE Jean-Claude	1.19.03	2. GILLES Francis	1.19.11	2. DEWULF Philippe	1.17.96	2. DUBOIS Olivier	1.14.84
3. POSCH Werner	1.19.76	3. POSCH Werner	1.19.33	3. DUBOIS Olivier	1.19.65	3. LERUTH J.-L.	1.19.81

2008 : 103 participants		2009 : 97 participants		2010 : 99 participants		2011 : 99 participants	
Division 4		Division 4		Division 4		Division 4	
1. SOURIS Frédéric	1.12.96	1. RANDOLET Damien	1.10.28	1. COENART Philippe	1.10.51	1. COENART Philippe	1.09.11
2. DANIELS Frank	1.13.16	2. SOURIS Frédéric	1.10.79	2. RANDOLET Damien	1.11.51	2. SOURIS Frédéric	1.11.14
3. VERBRUGGHE P.	1.14.44	3. COUNAERT Philippe	1.13.77	3. SOURIS Frédéric	1.12.13	3. DEJONG Dominique	1.11.66
Divisions 1 - 2 - 3		Divisions 1 - 2 - 3		Divisions 1 - 2 - 3		Divisions 1 - 2 - 3	
1. DEWULF Philippe	1.14.91	1. DEWULF Philippe	1.15.81	1. DEWULF Philippe	1.15.48	1. BODSON Yannick	1.14.11
2. BODSON Yannick	1.17.58	2. HEIDRICHS Werner	1.17.02	2. BOURGEOIS Patrick	1.19.47	2. DUBOIS Olivier	1.16.24
3. MAYNE Jean-Claude	1.17.97	3. LE NOUVEL Christ	1.18.55	3. KEVERS Tony	1.19.74	3. KEVERS Tony	1.17.68